

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Bureau du 5 Décembre 2022

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 5 Décembre 2022 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 29 Novembre 2022

Présents : CHAVANT Philippe ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; HAMONEAU Nicolas ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; PICQUENOT Quentin ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean-Luc ; BARNAUD François ; DELANNE Julien ; DELAPORTE Fabrice ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PIRON Cédric.

Secrétaire de séance : DUMAS Daniel

Monsieur GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur MATIGOT Jean-Roland
Monsieur PIRON Cédric donne pouvoir à Monsieur ROUGEOT Patrick

Membres : 27

Présents : 14

Votants : 14

Délibération n° 2022-202

Code nomenclature : 1.1 – Marchés publics

Objet : avenant au contrat CNP – assurance du personnel

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211.10 ;
VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2194-1 concernant les modifications des marchés publics ;
VU le rapport de présentation n°1 du lot n°4,
Vu l'avis favorable de la CAO en date du 05/12/2022

Monsieur le Président indique que, du fait d'une augmentation significative des sinistres survenus au cours des deux dernières années, l'absentéisme au sein de la structure ne permet pas de maintenir le taux acté dans le marché 2018-018-04.

Une mise à jour des garanties contractuelles à compter du 1^{er} janvier 2023 est devenue nécessaire, l'équilibre financier du contrat étant rompu.

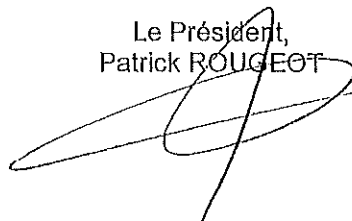
Le taux de cotisation 5.16 % en 2022 passera à 6.38 % à partir du 1^{er} janvier 2023., soit une hausse de 23,64 %

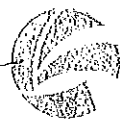
Les autres dispositions contractuelles restent inchangées.

Après délibération le Bureau décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 relatif à la modification du taux de cotisation 2023.
- La cotisation prévisionnelle du contrat pour 2023 s'élève donc à 170 915,61 € ;

Le Président,
Patrick ROUGEOT



 **évolis 23**
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Feuilles - 23300 Noth - tél. 05 55 89 06 00
SIRET 252 326 073 00 073

Publication le : - 9 DEC. 2022